

TECHNICENTRE



FLASH INFO

RÉMUNÉRATION DES CONTRACTUELS... LE COMPTE N'Y EST TOUJOURS PAS !

DES AVANCÉES OBTENUES, MAIS LE COMBAT CONTINUE...

Depuis plusieurs semaines, nous essayons de corriger l'injustice concernant la rémunération des agents contractuels embauchés entre le 01/01/2020 et le 01/01/2023. Grâce à nos interventions répétées, nous avons obtenu des avancées pour une partie des contractuels, plusieurs situations vont ainsi être régularisées. Pour autant, malgré ces avancées, le compte n'y est pas. De nombreux dossiers restent sans réponse satisfaisante et plusieurs agents demeurent exclus du dispositif de régularisation que nous réclamons depuis le début. Nous ne pouvons accepter que certains collègues obtiennent réparation alors que d'autres continuent de subir les conséquences de choix et d'interprétations contestables.

SUD-Rail maintient que tous les agents lésés doivent bénéficier d'une régularisation juste et conforme à leurs droits. Les avancées obtenues ne sauraient constituer un prétexte pour clore le dossier alors que des situations restent en suspens. Chaque agent concerné doit percevoir l'intégralité de ce qui lui est dû. Nous refusons toute approche restrictive visant à limiter le nombre d'agent ou à réduire le coût des régularisations.

NOUS ALLONS POURSUIVRE LES DÉMARCHES POUR TOUS LES DOSSIERS RESTANTS



SUD-Rail va engager de nouvelles démarches afin d'obtenir satisfaction pour l'ensemble des cas que nous avons remontés à la direction. Nous continuerons à défendre individuellement et collectivement chaque dossier non régularisé. Toutes les voies de recours nécessaires seront étudiées et mises en œuvre afin que les droits de chaque agent soient pleinement reconnus. Notre objectif demeure inchangé, obtenir une régularisation complète et juste pour tous les contractuels concernés.

Nous prenons acte des premières avancées obtenues, mais nous resterons pleinement mobilisés tant que l'ensemble des situations n'aura pas trouvé une issue favorable. SUD-Rail continuera d'intervenir auprès de la direction et d'accompagner les agents concernés jusqu'à l'obtention d'une solution conforme aux droits de chacun.

NOTRE DÉTERMINATION RESTE INTACTE !

LE DOSSIER N'EST PAS CLOS, NOUS RESTONS MOBILISÉS !

